

(Fonction publique) Clash à la réunion d'information sur la loi « liberté de choisir son avenir professionnel »

12 juin 2018



Clash à la réunion d'information sur la loi « liberté de choisir son avenir professionnel »

Ce matin, la CGT fonction publique, Solidaires fonction publique et la CFE-CGC fonction publique ont claqué la porte de la réunion d'information présentant les amendements du gouvernement sur le projet de loi avenir professionnel, relatifs à la fonction publique.

- ✓ Ouverture aux contractuels des emplois de direction ;
- ✓ Prise en compte des années passées dans le privé au titre de l'avancement des fonctionnaires dans leur corps d'origine ;
- ✓ Dispositions sur le handicap.

Les deux premières séries d'amendements portent clairement atteinte au statut et ouvrent la porte, au minimum, aux conflits d'intérêt...En effet, ces dispositions bénéficieraient essentiellement aux très hauts fonctionnaires qui effectuent des allers et retours entre des emplois stratégiques et de grandes entreprises privées, fragilisant par là même, le statut général qui garantit l'indépendance des agents publics par rapport aux pressions des intérêts économiques privés.

Nos organisations syndicales protestent contre la pratique gouvernementale qui nie ouvertement la représentation syndicale et n'aborde pas ces questions dans le cadre des chantiers ouverts censés traiter de ces sujets et ne les soumettant pas systématiquement au Conseil Commun de la Fonction Publique.

C'est pour ces raisons que nos organisations ont décidé de ne pas poursuivre la discussion avec la DGAFP.

Paris, le 12 juin 2018

Ce matin, la CGT fonction publique, Solidaires fonction publique et la CFE-CGC fonction publique ont claqué la porte de la réunion d'information présentant les amendements du gouvernement sur le projet de loi avenir professionnel, relatifs à la fonction publique.

- Ouverture aux contractuels des emplois de direction ;
- Prise en compte des années passées dans le privé au titre de l'avancement des fonctionnaires dans leur corps d'origine ;
- Dispositions sur le handicap.

Les deux premières séries d'amendements portent clairement atteinte au statut et ouvrent la porte, au minimum, aux conflits d'intérêt...En effet, ces dispositions bénéficieraient essentiellement aux très hauts fonctionnaires qui effectuent des allers et retours entre des emplois stratégiques et de grandes entreprises privées, fragilisant par là même, le statut général qui garantit l'indépendance des agents publics par rapport aux pressions des intérêts économiques privés.

Nos organisations syndicales protestent contre la pratique gouvernementale qui nie ouvertement la

représentation syndicale en n'abordant pas ces questions dans le cadre des chantiers ouverts censés traiter de ces sujets et ne les soumettant pas systématiquement au Conseil Commun de la Fonction Publique.

C'est pour ces raisons que nos organisations ont décidé de ne pas poursuivre la discussion avec la DGAFF.
Paris, le 12 juin 2018



Clash à la réunion d'information sur la loi « liberté de choisir son avenir professionnel »

Ce matin, la CGT fonction publique, Solidaires fonction publique et la CFE-CGC fonction publique ont claqué la porte de la réunion d'information présentant les amendements du gouvernement sur le projet de loi avenir professionnel, relatifs à la fonction publique.

- ✓ Ouverture aux contractuels des emplois de direction ;
- ✓ Prise en compte des années passées dans le privé au titre de l'avancement des fonctionnaires dans leur corps d'origine ;
- ✓ Dispositions sur le handicap.

Les deux premières séries d'amendements portent clairement atteinte au statut et ouvrent la porte, au minimum, aux conflits d'intérêt....En effet, ces dispositions bénéficieraient essentiellement aux très hauts fonctionnaires qui effectuent des allers et retours entre des emplois stratégiques et de grandes entreprises privées, fragilisant par là même, le statut général qui garantit l'indépendance des agents publics par rapport aux pressions des intérêts économiques privés.

Nos organisations syndicales protestent contre la pratique gouvernementale qui nie ouvertement la représentation syndicale en n'abordant pas ces questions dans le cadre des chantiers ouverts censés traiter de ces sujets et ne les soumettant pas systématiquement au Conseil Commun de la Fonction Publique.

C'est pour ces raisons que nos organisations ont décidé de ne pas poursuivre la discussion avec la DGAFP.

Paris, le 12 juin 2018

- **Emplacement** : ré-agir ensemble > Mobilisations et actualités > Actualités >

- Adresse de cet article :

<https://solidaires.org/Fonction-publique-Clash-a-la-reunion-d-information-sur-la-loi-liberte-de>